

Annexe 15

Lunettes sans frontières

Cette association peut envoyer des paires de lunettes à des personnes qui ne peuvent pas se les acheter. La personne ou un travailleur social ou autre professionnel écrit à l'association en joignant l'ordonnance.

Il est important que l'adresse soit bien exacte et qu'il n'y ait pas de problème de réception du courrier. Dans le cas contraire, l'association préfère envoyer au travailleur social par exemple

Les informations suivantes ont été trouvées sur le site de Lunettes sans Frontières.

De la part du Père François MEYER et du Président Monsieur Denis SCHICKLIN

Madame,

Nous sommes heureux de pouvoir vous rendre à nouveau service. Lunettes sans Frontière plus que jamais reçoit et expédie - après révision et suivant les besoins - des lunettes ainsi que des prothèses auditives.

Demande de lunettes:

il faut nous envoyer (adresse ci-dessus) une copie d'ordonnance contenant la dioptrie du destinataire, ainsi que des infos complémentaires sur celui-ci (H / F / E) et taille.

Demande de prothèse auditive:

Il faut nous envoyer un audiogramme complet (copie) ainsi que les coordonnées exactes du destinataire: Nom, Prénom et adresse.

Nous ne fournissons que la prothèse. Pour le support il vous faut faire établir des empreintes chez un spécialiste.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous joignons des infos sur Lunettes sans Frontière.

Veillez agréer, **chère Madame**, l'assurance de nos sincères salutations.

L.S.F. Lunettes sans Frontière

41, rue du Général de Gaulle

F-68560 HIRSINGUE/France

Tél / Fax 03 89 40 50 36

www.lunettes-sans-frontiere.org

